

"Le chef militaire et la gestion de l'image de la guerre chez ses personnels, leur famille, le public, les médias et les responsables politiques"

*par le général d'armée Elrick IRASTORZA, ancien
chef d'état-major de l'armée de terre.*

Le sujet qui m'est proposé est ambitieux, vaste et inévitablement polémique. Il associe deux notions complexes, l'image de la guerre par nature terrible et répulsive et le terme de gestion dans son acception de contrôle d'une situation par nature difficile. Et pour le commun des mortels, gérer une situation difficile c'est inévitablement atténuer les aspérités, arrondir les angles, bref travestir la vérité, voire la dissimuler. Pour reprendre une expression d'une de nos humoristes à la mode : « On ne nous dit pas tout ! »

Si vous le permettez, je ne vais pas aborder ce sujet frontalement mais le traiter par touches successives en partant d'un fait précis et en traitant successivement du soldat d'aujourd'hui, de ses chefs, de sa famille, simultanément de l'influence qu'exerce sur les uns et les autres une opinion publique fortement médiatisée et hyperémotive pour, in fine, m'interroger avec vous sur les risques d'inhibition politique sous la pression des médias et de la rue.

Le fait :

À l'initiative d'un collectif d'associations la loi suivante a été adoptée le 28 février 2012 :

« L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, il est rendu hommage à tous les morts pour la France.

Cet hommage ne se substitue pas aux autres journées de commémoration nationales.

Article 2

Lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.

La demande d'inscription est adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités militaires, les élus nationaux, les élus locaux, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre par l'intermédiaire de ses services départementaux ou les associations d'anciens combattants et patriotiques ayant intérêt à agir.

Article 3

La présente loi est applicable sur l'ensemble du territoire de la République. »

Dans le rapport de présentation du Sénat il est écrit : « En rassemblant ainsi l'hommage de la Nation tout entière à ceux qui se sont sacrifiés pour elle, le 11 novembre portera d'autant mieux les valeurs de la République et portera l'expression d'un message simple, lisible et actualisable, celui de la continuité des générations de ceux qui ont fait don de leur vie. **C'est le même sang, celui d'un**

même peuple, qui a été versé pour la France et ses valeurs quel que soit le lieu, quelle que soit l'époque.

Aujourd'hui encore, des militaires et des civils, **et leur professionnalisme ne retire rien à la valeur de leur sacrifice**, sont capables de donner leur vie pour leur pays. La rénovation des cérémonies du 11 novembre doit être le moyen de faire œuvre de pédagogie et de faire comprendre à nos concitoyens le sens de l'engagement de notre armée sur des théâtres d'opération lointains. Elle participe au renforcement du lien Armée-Nation.

Enfin, elle est le symbole de l'unité de la Nation qui honore l'engagement de citoyens qui ont sacrifié leur vie à la défense d'un territoire, et plus encore des principes indéfectibles de liberté, d'égalité et de fraternité. »

Quelle ne fut pas ma peine, à l'annonce de ce projet, le 11 novembre 2011, d'entendre un ancien combattant, toutes médailles dehors, regretter, sur fond d'arc de triomphe, qu'on envisage alors de mélanger les anciens, valeureux par définition et les plus jeunes aux mérites naturellement plus discutables. Quelques jours plus tard, dans la presse quotidienne régionale, un lecteur écrivait dans le courrier des lecteurs « Honorer dans un même souvenir les victimes de 14/18 et 39/45 et celles tombées lors de guerres coloniales ou répressives est une infamie. Un mort est un mort certes, et a droit au respect. Toutefois, il y a une différence entre ceux qui croyaient combattre pour la patrie et à qui on n'a pas demandé leur avis, et ceux qui le firent dans des conflits inutiles. Nos armées sont aujourd'hui engagées sur certains théâtres d'opérations. Le sont-elles pour défendre l'intégrité de notre sol ou des intérêts n'ayant que peu à voir avec la sécurité de ses habitants. »

La France est un beau pays. On peut tout y dire y compris le plus infâme en étant quasiment assuré que les médias s'en feront l'écho. En effet, s'il y avait infamie quelque part, je pense que c'était plutôt dans ces propos-là.

Je connais bien les soldats de notre pays ; ils méritent mieux que cela et c'est d'eux dont je vais d'abord vous parler.

1/ Le soldat français :

Dire que les formes de la guerre ont évolué au fil des siècles est un truisme sur lequel je ne vais pas m'appesantir. Mais il est une chose qui n'a pas évolué au fil des siècles, c'est la perception qu'a le soldat de la guerre à la veille de la bataille. C'est de sa vie dont il s'agit. C'est elle qu'il met dans la balance pour « assurer par la force des armes la défense de la patrie et les intérêts supérieurs de la Nation » comme le stipule toujours la loi qui en définit les statuts. Il sait parfaitement que « son état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême. » Et qu'il soit soldat appelé sous les drapeaux hier aux heures les plus difficiles de notre histoire nationale ou soldat de notre armée professionnelle d'aujourd'hui, qu'il ait par avance accepté ce sacrifice ou qu'il y ait été contraint par la loi, les appréhensions les plus viscérales, cette « détresse intérieure » qu'évoquait Roland Dorgelès sont restées les mêmes au fil des ans.

Tant que la conscription restera suspendue, la notion de consentement devrait continuer, en toute logique à l'emporter sur celle de contrainte mais finalement cela ne va pas de soi, notamment dans l'opinion publique. J'en veux pour preuve les questions parfois cinglantes qui m'ont été posées notamment par les médias aux lendemains de l'embuscade d'Uzbin. « On nous a dit qu'ils n'étaient même pas volontaires pour aller en Afghanistan ? Est-ce que vous trouvez cela normal ? » Bien évidemment que je le trouvais normal. Dans une armée de métier, passés les 6 mois de période probatoire au cours de laquelle sont bien ré-expliqués les risques encourus soulignés sans ambiguïté lors de la signature du contrat, la question ne se pose plus. Quand on a choisi ce métier, on ne choisit plus ses missions sinon il faut avoir l'honnêteté de changer de métier. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je préfère **l'appellation de volontaire à celle de soldat de métier**. Aujourd'hui, on est soldat pour l'avoir voulu, même si les motivations initiales demandent à être, le plus souvent, solidement confortées. **Et en termes d'image, c'est probablement le point le plus**

important à faire passer dans une opinion publique qui pourrait avoir le sentiment de s'être déchargée sur quelques uns de ses obligations en termes de sécurité collective.

Selon moi, le soldat d'aujourd'hui est plus proche des 40 000 volontaires de Jemmapes en novembre 1792 que des 300 000 tirés au sort de la levée en masse de février 1793 et des conscrits de la loi Jourdan qui stipulait que « Tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie » et qui devait, à quelques aménagements conjoncturels près, traverser tous les régimes jusqu'en 1996.

Nos soldats sont des volontaires et je crois que notre pays peut s'enorgueillir à juste titre d'avoir de bons soldats, professionnellement rigoureux, enthousiastes dans l'action, volontaires dans l'adversité, courageux (nos plus jeunes décorés de la médaille militaire ont à peine 24 ans), généreux, unis par un esprit de corps et de camaraderie qui étonne souvent nos alliés. Oui, nos soldats sont capables de retourner dans le blindé en flammes qu'ils viennent d'évacuer sous le feu pour récupérer et sauver le camarade qui y était resté coincé. Oui, ils sont capables de continuer à se battre malgré leurs blessures jusqu'à ce que l'ennemi soit détruit ou repoussé et les conditions de leur évacuation réunies.

Il ne s'agit pas de les opposer aux conscrits d'hier dont ils entretiennent avec ferveur le souvenir inscrit dans les plis de leurs drapeaux mais simplement de leur reconnaître le mérite immense d'avoir accepté d'emblée d'aller au bout de leur engagement personnel et professionnel. Il serait d'ailleurs ridicule de les opposer, essentiellement pour des effets d'échelle dont personne ne disconvient, pour au moins trois raisons :

- La première, c'est que ce ne sont pas des mercenaires dans leur propre pays, mais, comme les conscrits, des citoyens à part entière dévoués corps et âme à leur pays, et qui ont besoin, eux aussi, de savoir et comprendre pourquoi on les engage en opération, qui ont besoin que l'on donne du sens à leur action.
- La seconde, c'est qu'ils partagent la même joie de vivre, la même insouciance que leurs très grands anciens. Relisons Dorgelès : « Insoucieux, solides, nos vingt-cinq ans éclatent de rire. La vie est un grand champ, devant nous, où l'on va courir... Mourir ! Allons donc ! Lui mourra peut-être, et le voisin et encore d'autres, mais soi, on ne peut pas mourir, soi... »
- La troisième c'est qu'ils sont capables des mêmes héroïsmes, du même courage que leurs anciens face à la mort ou dans cette lutte terrible pour reprendre leur place parmi nous après avoir été blessés voire mutilés. Ils sont tout aussi exposés aux mêmes peurs et aux mêmes fractures psychologiques mais aujourd'hui, ces « désordres post-traumatiques » sont mieux compris et surtout mieux pris en compte en amont comme en aval des opérations.

Hier comme aujourd'hui, comprendre. Pourquoi engager ces sanglantes offensives d'attrition en 1916 et 1917 ? Pourquoi s'engager en Afghanistan un siècle plus tard ? Expliquer aux Français les raisons de leurs engagements militaires est une obligation et c'est d'abord une responsabilité politique.

Depuis la nuit du 9 au 10 novembre 1989 et la chute du mur de Berlin après 28 ans d'existence, la dissolution officielle du pacte de Varsovie quelques mois plus tard à Prague et, *in fine*, l'éloignement d'une menace immédiate et potentiellement mortelle aux marches de notre pré-carré si cher à Vauban, cette question est plus centrale que jamais. C'est celle que se posent les Français, c'est celle que se posent nos soldats et bien sûr leurs familles éprouvées par la perte ou la mutilation d'un être cher. En fait ils se posent deux questions qui sont plus que jamais au cœur de nos engagements d'aujourd'hui : **pourquoi et comment ?**

Il y a un siècle, les « maîtres politiques » et les chefs militaires étaient quasiment inaccessibles ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'ils ne partageaient pas, tout comme aujourd'hui, les souffrances de leurs soldats. Le général Foch a perdu son unique fils et son gendre durant la première semaine de la guerre, le général Castelnau y a perdu 3 fils..., le général Lepage créateur du COS, le commandement des opérations spéciales a perdu son fils Loïc en Afghanistan.

Actuellement, le volume et le rythme des pertes permettent ce contact direct et j'ai remarqué, à cette occasion, que les familles ne se trompent pas quand elles posent leurs questions. Au politique elles demandent inévitablement le **Pourquoi** et au militaire le **Comment**.

- Monsieur le Ministre (ou le député) que faisons-nous au Liban, en Afrique, en Afghanistan ?
- Mon général comment mon fils a-t-il été tué ?

Mais ce partage logique n'exonère pas le chef militaire de son obligation de donner du sens à l'action de ses hommes en leur expliquant aussi le pourquoi de leur action.

2/ Le chef militaire français :

Cette obligation professionnelle et surtout morale n'est cependant pas nouvelle. Le sérieux n'interdisant pas une certaine légèreté je commencerai par une anecdote que vous connaissez sans doute : En 1797, le colonel Bisson, chef de corps du 43^e régiment d'infanterie de ligne, est désigné pour rejoindre l'armée d'Italie. Il quitte l'armée du Rhin pour un long et harassant périple. Après quinze jours de marche forcée, le régiment arrive en Bourgogne et vient à passer au pied du clos Vougeot. Le colonel fait alors sonner la halte, rectifier les tenues, aligner ses hommes en rang serré face à l'entrée et présenter les armes. En cet instant, les 50 hectares de vignes du clos sublimés par des générations de moines et vigneron à force de travail, de patience et d'observation étaient devenus le symbole d'un héritage à défendre, celui du génie français et de notre civilisation. Le colonel expliqua que pour cet héritage on pouvait demander à un soldat de se sacrifier. Le régiment repris sa route, ragaillardisé par cette adresse aux accents patriotiques.

Pas sûr qu'il aurait remporté le même succès aujourd'hui mais l'obligation de motivation reste la même. Mon capitaine que fait-on en Afghanistan, au Liban et ailleurs ? Certes il y a l'engagement personnel à servir, les copains de la section, le goût du risque, l'esprit d'aventure, le lieutenant qu'on suivrait au bout de la terre, l'esprit de corps et l'honneur du régiment mais ce n'est plus suffisant. On pourrait penser qu'à lire les journaux, regarder la télévision et consulter un « I phone » qui ne le quitte plus le citoyen-soldat sait tout de tout. Il n'en est malheureusement rien ; alors le chef explique tant bien que mal « qu'aujourd'hui, la survie de la Nation n'est plus réductible aux seules frontières de l'hexagone ni même à celles de notre bonne vieille Europe élargie à 27, mais qu'elle est liée à la stabilité d'un monde qui doit faciliter les échanges dont nous avons besoin pour vivre et améliorer nos conditions de vie, nous qui n'avons quasiment aucune source d'énergie, aucune matières premières et sommes condamnés à exporter ce que nous fabriquons pour acheter, pétrole, gaz, uranium et minerais en tous genres. **La France n'a donc pas d'autre alternative puisqu'elle prend sa part des ressources de la planète que de contribuer à sa stabilité.** Elle ne peut le faire seule bien évidemment mais elle doit y apporter la contribution que lui imposent son histoire, sa puissance, ses valeurs, son statut de membre permanent du conseil de sécurité et, moins prosaïquement, ses besoins les plus basement matériels. Permettre à l'Afghanistan, par exemple, de recouvrer sa souveraineté c'est contribuer à la stabilité de cette région et d'un sous-continent au sud duquel transitent 51% des conteneurs de la planète. 49 pays y contribuent, les USA à hauteur de 90 000 hommes, les Britanniques de 9 500, les Allemands de 5 000, les Italiens de 4 000, c'est à dire un peu plus que nous... »

Et puis il y a toute la dimension immatérielle de nos missions. Oui le soldat français porte aussi, de par le monde, les valeurs de la République et croyez bien qu'ils y sont sensibles.

On est loin des mots du lieutenant Cruchet dans les *Croix de bois* avant de monter à l'assaut : « Mes amis c'est pour la France, hein ! Une belle attaque... Nous allons enlever ça ! »

Commander sera donc toujours d'abord expliquer puis conduire ses hommes au combat avec la double obsession de remplir sa mission en contenant les pertes au minimum acceptable, humainement et moralement. Le chef militaire a toujours été tiraillé, je dirais même écartelé entre l'obligation qui lui est faite de remplir sa mission et son souci de préserver la vie de ses hommes. On me dira que cette préoccupation a été bien seconde à certaines époques de notre histoire

nationale. Pourtant, plus d'un chef l'ont érigée en vertu première : « C'est des privilèges de l'officier de troupe que d'être ainsi conduit à l'oubli de lui-même par la conscience acquise de ses responsabilités » se souvenait en 1971 Maurice Genevoix de son commandement de chef de section aux Épargnes. Faire abstraction de soi pour ne plus penser qu'au succès de sa mission et à la vie de ses hommes.

Outre-Manche le journaliste du *Times*, Court Repington écrivait au moment de la crise des munitions de 1915 : « Ce qui nous importait vraiment c'était la sécurité des armées et le succès de notre cause ». A cette époque, le Royaume-Uni perdait jusqu'à 6 à 7 000 hommes par jour sur la Somme. Difficile de croire qu'on s'efforçait d'y concilier culte de la mission et préservation des hommes. Et pourtant...

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le souvenir de ces grandes hécatombes du XX^e siècle a entraîné, d'une façon très générale chez les Européens, un rejet de la guerre, accéléré par la disparition de menace imminente à nos frontières orientales et la volonté d'enranger au plus vite, dans un contexte économique déjà difficile, les dividendes de la paix. Il est vrai que les chiffres pour notre seul pays donnent des frissons. Vous les connaissez : *première guerre mondiale* : 1 400 000 tués, 4 300 000 blessés ; *deuxième guerre mondiale* : 238 000 tués, 400 000 blessés (sur un total, faut-il le rappeler, de 67 millions de morts à répartir en 25 millions de soldats et 42 millions de civils) ; *guerre d'Indochine* : 40 000 tués, 70 000 blessés ; *guerre d'Algérie* : 25 000 tués, 65 000 blessés.

Pourtant, nos armées n'ont jamais été autant engagées depuis 1962 que depuis ces dernières années, et pour nos militaires, soldats d'une Nation démocratique, les fondamentaux n'ont guère changé : parce qu'elle leur est confiée au nom du peuple français, par un Président de la République, chef des armées, élu au suffrage universel, leur mission est restée sacrée, jusqu'au sacrifice s'il le faut. Nos soldats non seulement le savent mais ils en sont convaincus et certains vont même jusqu'à conjurer leurs parents, par écrit, de leur épargner l'humiliation *post-mortem* des procédures judiciaires en cas de mort au combat.

Cette aversion de la société pour les pertes tout autant que notre incapacité à engager dans la première guerre du Golfe plus de 19 000 soldats professionnels dont 12 000 seulement de l'armée de Terre, au sein d'une coalition qui en comptait 938 000 hommes dont 535 000 américains, et notre obligation de tenir notre rang de membre permanent du conseil de sécurité, ont conduit fort logiquement à la professionnalisation des armées en 1996.

Où en est-on, 10 ans après la fin de ce processus ?

Techniquement, c'est plutôt une réussite et nos soldats s'acquittent plus qu'honorablement des missions qui leur sont confiées. Ce qui n'était pas prévu c'est que la charge émotionnelle suscitée par la mort du soldat professionnel au combat soit toute aussi forte que s'il s'était agi d'un appelé du contingent. C'est bien évidemment un sujet délicat qui fera dire aux détracteurs des armées : « Vous voyez bien que la vie humaine ne compte pas pour eux, puisqu'ils avaient calculé que la vie du soldat de métier ne compterait pas. » Bien évidemment que non. Je le dis avec d'autant plus de conviction que les hommes que j'ai commandés me connaissent bien : le chef sera toujours comptable de la vie de ses hommes et ce d'autant plus qu'il partage leur vie, leurs joies et leurs peines depuis des années et connaît bien souvent leurs familles. Début avril un de nos VAB a sauté sur un IED. Le lieutenant chef de section, gravement blessé n'a eu de cesse de me vanter le courage de ses hommes. Mais c'est finalement un caporal qui, en aparté, a eu le mot de la fin : « Vous savez, après l'explosion, le lieutenant a d'abord organisé notre sûreté immédiate face aux insurgés, puis les premiers secours, puis l'évacuation sanitaire, il nous a remonté le moral (il y avait un tué), puis d'un coup il s'est effondré suite à ses blessures. » Sa section et ses hommes avant tout. Enfin, il serait bien évidemment désastreux pour la reconnaissance qui leur est due et leur motivation en opération que la Nation se désintéresse de la mort au combat d'un des Siens au motif qu'il s'agit d'un professionnel de leur défense.

Comment en sommes nous arrivés là ?

3/ Des familles impressionnantes de courage.

S'il est bien une constante dans l'image que l'on se fait de la guerre depuis la nuit des temps c'est bien la douleur des familles éprouvées par la perte ou la mutilation au combat d'un être cher.

Le désespoir d'un père, d'une mère surtout, sera toujours irrépressible, la douleur d'une épouse profondément bouleversante et le désarroi des orphelins particulièrement poignant. Je le dis avec beaucoup d'émotion et un très profond respect, le comportement de nos familles dans l'épreuve force l'admiration. Quelles leçons de courage dans l'intimité du cercle familial et amical, loin du tintamarre médiatique.

Plus rentrée, la peine des camarades de combat n'en est pas moins profonde et sincère. « Le soldat n'a que son silence à offrir » disait Roland Dorgelès.

Le silence accompagne le plus souvent cette compassion initiale tant il est difficile de trouver les mots justes. Puis vient le temps des explications. Les familles veulent à juste titre savoir, comprendre. Lorsqu'elles vivent dans les garnisons, elles ont le plus souvent été associées aux préparatifs de la mission puis tenues informées autant qu'il est possible de le faire sans nuire au déroulement des opérations. Et puis les moyens d'aujourd'hui maintiennent le lien entre le soldat et l'arrière, en temps quasiment continu et réel. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Bien que l'ayant vécu, je n'arrive pas à me faire une opinion définitive si ce n'est que désormais, c'est complètement incontournable, mais produit chez nos hommes, un étrange sentiment d'impuissance intrusive : on sait tout ce qui se passe, d'un côté comme de l'autre, mais on ne peut rien faire. Enfin, il nous faut veiller au maintien de pare-feu qui préservent la nécessaire confidentialité de la conduite des opérations et la sécurité des familles en base arrière.

Mais il est clair que, désormais, en cas d'événements graves, les familles savent quasiment tout très rapidement... tout et son contraire comme c'est souvent le cas avec des témoins indirects ou des témoignages de seconde main.

C'est la raison pour laquelle elles veulent absolument connaître la version officielle des faits. Après le pourquoi ? ... et la réponse du Politique, est arrivé le temps du comment ? ... et la réponse du Militaire « Comment mon fils, mon mari, mon frère a-t-il été tué ? Comment expliquez-vous que son casque ait été percé, que les balles n'aient pas été arrêtées par son gilet pare-balles et que cette opération se soit déroulée dans une zone infestée d'insurgés ? »

Alors le chef militaire explique, croquis et photos à l'appui comment les choses se sont passées. Non seulement il l'explique mais une fois que toutes les vérifications ont été faites, il l'écrit désormais aux familles qui le souhaitent pour donner corps à ses propos et laisser une trace qui les aidera dans leur travail de compréhension. Imaginez cet effort de transparence aux lendemains de la reprise du fort de Douaumont par exemple...

Mais il arrive que ce besoin légitime de transparence ne soit pas satisfait, que le doute persiste. Lorsque nos explications n'ont pas suffi, ou si nous ne sommes pas crus, cette quête de vérité conduit inexorablement vers ce qu'il est désormais convenu d'appeler la judiciarisation des opérations.

Comment en est-on arrivé là ? C'est finalement assez simple et correspond à une évolution de notre société qui touche tous les secteurs d'activités. Du temps de la conscription le sacrifice du soldat était porté par l'élan patriotique qui accompagnait l'engagement des armées dès lors qu'il y allait de la survie de la Nation. Il n'en était pas moins douloureux pour autant. Mais avec la professionnalisation s'est produit un enchaînement somme toute assez logique entre armée de métier, métier et travail, travail et accident du travail, accident du travail et « la faute à qui ? » Très insidieusement, le principe de précaution s'est invité dans les opérations militaires... le droit de retrait pas encore !

Je me suis déjà très souvent exprimé sur ce sujet dans l'armée de terre où nos hommes et nos femmes sont quand même un peu perturbés par cette intrusion du fait judiciaire dans le champ de **l'action militaire tactique**, ce qui conduit inévitablement les cadres, les officiers comme les sous-officiers, notamment les plus jeunes, à s'interroger plus encore sur l'essence même de leur engagement au service d'une cause qui les transcende tous, le service toujours très exigeant de la Nation.

Cette évolution durablement structurante, sauf dérèglement complet de la planète et bataille pour notre survie, mérite qu'on s'y arrête encore.

En premier lieu, et il faut que cela soit très clair, les militaires de l'armée de Terre quel qu'en soit le grade ne se sont jamais sentis au-dessus de lois qui les protègent tout autant qu'elles les obligent. **Où qu'il soit déployé, le soldat français applique à la lettre les règles du droit international et national, nos règlements et nos règles éthiques et comportementales si bien synthétisées dans notre Code du soldat.** C'est une donnée immuable de notre métier, et nous savons parfaitement qu'il n'y a jamais eu d'immunité pénale, disciplinaire ou professionnelle du militaire.

Mais nous savons également qu'il n'y a jamais eu de modèle mathématique de la guerre et que l'engagement opérationnel a toujours été soumis à de fortes contingences. Le général de Gaulle a souvent souligné ce qu'elle nécessitait d'intelligence et d'instinct. Du général Chanzy il disait : « C'est qu'il mêle à l'instinct de la guerre l'intelligence générale des événements ». Dans *La mort de près* Maurice Genevoix dit sensiblement la même chose en parlant « d'intelligence qui déduit. » mais la déduction, parfois mathématique mais le plus souvent instinctive dans la tourmente, n'est qu'un procédé de pensée et **restera toujours faillible.**

Le chef tactique conduit l'action sur le terrain, au nom de la Nation voire, de plus en plus souvent, au nom de la collectivité internationale. Ce point est fondamental. Il fonde le principe même de la légitimité de l'action des armées. Il explique pourquoi, pour remplir sa mission, le chef militaire accepte de prendre des risques au combat et d'en faire prendre à ses hommes, jusqu'au sacrifice si nécessaire et d'infliger la mort à son adversaire.

A ce titre il est protégé par l'article 17-2 de la **loi 2005-270 du 24 mars 2005 relative au statut général des militaires** : *“N'est pas pénalement responsable le militaire qui, dans le respect des règles du droit international et dans le cadre d'une opération militaire se déroulant à l'extérieur du territoire français, exerce des mesures de coercition ou fait usage de la force armée, ou en donne l'ordre, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement de la mission.”*

Cela dit les choses peuvent parfois mal tourner. Après coup, loin de la violence et du stress des combats, sans maîtriser ni le contexte ni ses propres émotions et en s'en remettant le plus souvent aux experts polyvalents qui savent tout sur tout et nous abreuvent de tout, il est toujours facile de condamner une mauvaise appréciation de situation ou la décision tactique ayant conduit au revers de fortune et de les peser à l'aune de la mise en danger d'autrui.

Que dit l'article L 4123-11 du Code de la défense : *“Sous réserve des dispositions du quatrième alinéa de l'article 121-3 du Code pénal, les militaires ne peuvent être condamnés sur le fondement du troisième alinéa de ce même article pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice de leurs fonctions **que s'il est établi qu'ils n'ont pas accomplis les diligences normales** compte tenu de leurs compétences, du pouvoir et des moyens dont ils disposaient ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi leur confie.”*

L'article 121-3 du Code pénal est connu : *“Il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre.”*

Ce qui l'est moins c'est la suite.

*“Toutefois, lorsque la loi le prévoit, il y a délit en cas de **mise en danger délibérée de la personne d'autrui.**”*

*“3^e alinéa : (Loi N° 2 000 du 10 juillet 2 000) Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement , s'il est établi que l'auteur des faits **n'a pas accompli les diligences normales** compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.*

*4^e alinéa : Dans le cas prévu par l'alinéa qui précède, les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, **sont responsables pénalement** s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elle ne pouvait ignorer.”*

Comme on dit dans les « popotes », on pourrait se demander s'il est bien raisonnable de continuer à apprendre à nos soldats à monter à l'assaut ou à s'opposer à ceux qui viendraient à y monter...

Pour ma part, je reste convaincu que tant que le soldat accomplira ses missions en conscience, en se souvenant à chaque instant de ce qu'il a patiemment et durement appris et acquis à l'entraînement, en un mot tant qu'il **accomplira les diligences normales de l'article 16 de la loi fixant son statut**, il n'aura aucune raison d'appréhender l'appréciation d'un censeur sur sa conduite au combat. Mais il faut en convaincre notamment nos jeunes chefs qui portent la responsabilité de l'exécution tactique !

Cette évolution, comparable à celle qui existe dans quasiment tous les corps de métier, me conduit à faire un constat, poser une question et à exprimer cinq appréhensions.

Le constat : cela fait longtemps maintenant que tous les insurgés de la planète ont compris que dans nos sociétés profondément marquées par le souvenir des tueries du siècle passé, l'émotion l'emportait désormais à coup sûr sur la raison. Ce véritable fait de société est un atout incontestable dans le jeu de nos adversaires et affaiblit nos armées sur le terrain. C'est comme ça !

La question : qui va apprécier l'accomplissement des diligences normales ? Actuellement nos unités engagées en opérations sont suivies par des détachements prévôtiaux qui rendent compte directement au parquet du TGI de Paris depuis la suppression du TAAP de Paris. Il conviendra de donner aux juges et aux procureurs la formation leur permettant d'apprécier en toute connaissance de cause les dossiers qui leur seront soumis. Sur ce point je veux rester confiant.

Les appréhensions :

- l'inhibition de nos soldats et de leurs cadres au point que nos unités s'en trouvent paralysées ;
- La « castration » du RETEX. Jusqu'à présent, pour tirer tous les enseignements de nos engagements, on se livrait systématiquement à une analyse après action sans concession appelée RETour d'EXpérience. Désormais, ces documents à finalité pédagogique pourraient devenir autant d'éléments à charge. Je doute qu'ils soient aussi fouillés que par le passé. Nous y perdrons en capacités de progrès.
- la fragilisation de notre recrutement en cadres motivés et en soldats confiants ;
- la fragilisation, par amertume et lassitude, de notre réseau social de solidarité, bénévole pour l'essentiel ;
- l'affadissement de la reconnaissance de la Nation envers ceux qui sont allés au bout de leur engagement à son service, puisque du statut de défenseur de la Nation, ils pourraient en devenir, de plus en plus souvent, les accusés.

Fort heureusement, dans l'immédiat, nos soldats engagés en opérations ou se préparant à y partir, surmontent ces interrogations et restent très concentrées sur leur mission mais cette judiciarisation

de nos opérations aura inévitablement une incidence sur les capacités de résilience de la Nation. J'y reviendrai in fine.

4/ J'évoquais plus haut le risque d'inhibition du soldat au combat. Le vrai danger pour nos démocraties, c'est en fait le risque d'inhibition politique sous la pression de l'opinion publique et des médiats, l'une et les autres se nourrissant mutuellement.

Au lendemain des deux guerres mondiales puis durant la guerre froide et les guerres de décolonisation, les grands mouvements pacifistes et les slogans dont ils se faisaient l'écho rendent bien compte de l'évolution des mentalités et au final du casse-tête que représente désormais, pour les politiques, le recours à la force armée. Vous les connaissez : « la der des der, mort à la guerre, plutôt rouge que mort etc. »

C'est un peu sur la base de ces slogans que s'est bâti le concept de *zéro-mort*, le rêve utopique de la guerre sans pertes ni dégâts collatéraux et une course effrénée à la surprotection.

Quoi qu'il puisse s'en dire, je vous assure que ce concept est toujours plus vivace que jamais et se retrouve en filigrane de tous nos ordres d'opération et de nos règles d'engagement opérationnel. Il s'ensuit pour les unités engagées sur le terrain et leurs chefs une pression dont vous n'avez pas idée. En revanche vous pouvez être certains que tous les insurgés de la planète, toujours eux, ont parfaitement compris tout le bénéfice qu'ils pouvaient en tirer.

Cela dit, je comprends les responsables politiques qui portent la responsabilité de l'engagement des armées et que Lloyd George se soit laissé aller à déclarer en pleine guerre : « que jamais il n'accepterait la situation du garçon boucher qui conduit les bêtes à l'abattoir, et que rien ne le ferait s'y résigner. » Il mena pourtant la guerre à son terme !

Après avoir réalisé au fil des ans que le feu tuait quel que soit le calibre utilisé, nos hommes politiques ont surtout réalisé que l'engagement au sol était plus meurtrier que tout autre. L'évolution de la stratégie américaine rappelée dans le document préparatoire au futur livre blanc sur la défense et la sécurité nationale est éclairante à ce sujet. Je cite. « Les difficultés rencontrées en Irak et en Afghanistan pour tenter de construire des États de droit démocratiques, en dépit des moyens déployés, ainsi que le coût, y compris humain, des opérations, ont alimenté une crise de confiance dans l'opinion publique qui n'est pas sans rappeler la période post-Vietnam. Les responsables militaires ont, de leur côté, un certain degré de réticences à réengager les armées américaines dans des opérations de *nation building*. »

« Les expériences irakienne et afghane ont en outre mis en lumière l'importance pour les USA de ne pas s'engager seuls. La tendance est désormais au recours croissant à des partenaires et, sur le plan de l'engagement des forces, aux forces aériennes et navales et aux actions indirectes au détriment des interventions de longue durée à forte empreinte au sol. »

Pour résumer : jamais seuls, le moins possible au sol et surtout au moindre coût financier et humain. Entre nous et les USA tout est affaire d'échelle et de temps. Cette évolution est déjà en marche. Reste à définir la notion de moindre coût humain.

Regardons l'Afghanistan :

La coalition compte 131 000 hommes de 49 nationalités. 1 892 ont été tués.

- Avec 90 000 hommes les Américains représentent 68% de la coalition. Ils comptent 1 892 tués dont 144 femmes soit 65% des pertes de la coalition.
- Avec 9 500 hommes les Britanniques représentent 7% de la coalition. Ils comptent 397 tués soit près de 14 % des pertes de la coalition.
- Avec 3 985 hommes les Français représentent 3% de la coalition. Ils comptent 82 tués soit moins de 3% des pertes de la coalition.

Va-t-on désormais fixer, avant chaque opération, des taux de pertes humainement et politiquement acceptables au *prorata* du poids que l'on pèse dans la coalition, ou alors au prorata du volume de forces engagés ? Que fera-t-on lorsque ces « quotas » seront dépassés ?

Bien franchement j'ai du mal à cerner l'avenir. Je vous le disais plus haut. Il n'y a pas de modèle mathématique de la guerre. Va-t-on élaborer un modèle mathématique des pertes au combat ?

Entre 2002 et 2011, il y a eu 1 089 militaires tués dans l'armée de terre dont 334 en service dont 68 au combat *stricto sensu* dont 51 en Afghanistan sur un total de 82 toutes causes confondues.

Ils y faisaient avec passion le métier qu'ils avaient choisi en toute connaissance de cause. La mort du soldat au combat n'est pas une mort ordinaire et on répugne à la comparer aux autres causes de mortalité dans notre pays mais dès lors qu'il y va de la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation, il faut bien se souvenir collectivement de ce que nous dit la loi de la République : L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême... Le soldat connaît cette exigence puisqu'il l'a acceptée.

Comment conclure ?

En termes d'image de la guerre, je suis toujours frappé de voir à quel point les Français ont une perception linéaire de leur défense. Cette ligne de front imaginaire est sans aucun doute une survivance dans notre inconscient collectif des tranchées qui couraient, il y a un siècle, de la Suisse à la mer du Nord et de l'effusion sanglante qui s'y déroula. La débâcle de 40 renvoie encore à l'enfoncement de cette ligne.

Aujourd'hui, cette notion de ligne est vide de sens. En 1914, on pouvait aligner un fantassin tous les cinquante centimètres entre Nice et Dunkerque. Un siècle plus tard on pourrait faire la même chose entre l'échangeur de Vendargues et celui de Montpellier Sud. Notre ultime rempart, notre dernière ligne de défense, c'est la dissuasion. Nos armées conventionnelles assurent essentiellement notre défense en contribuant à la stabilité du monde.

Plus distante dans les faits mais plus omniprésente que jamais du fait des médias, l'image de la guerre s'en trouve non seulement bouleversée mais j'ai le sentiment qu'aujourd'hui il n'est plus possible de la gérer. Compte-tenu des moyens d'information collectifs et individuels actuels, elle échappe désormais à tout contrôle et se gère pour ainsi dire toute seule, ce qui ne veut pas dire pour autant que ce que nous voyons et entendons, très souvent parcellaire voire biaisé, nous renvoie une image conforme à la réalité globale.

Cela dit, pour le soldat dans l'attente de l'action de combat et pour sa famille dans l'attente du mot qui viendra la rassurer ou au contraire l'accabler, rien n'a vraiment changé si ce n'est, désormais, pour le chef tactique, la perspective infamante d'avoir à rendre des comptes pour les décisions qu'il sera amené à prendre en conduite. Ce n'est pas rien !

Je souhaite que notre pays puisse continuer à contribuer, à sa juste place, à la stabilité du monde. Nous en avons besoin pour vivre, je dirais même pour survivre. S'il continue de faire ce choix, il lui faudra compter sur une armée de volontaires capables d'aller au bout de leurs engagements personnels et professionnels au service de la France et des familles capables de surmonter leur douleur pour dire : « Oui, c'était le choix de mon fils (de mon mari, de mon frère), notre peine est immense mais nous en sommes fiers. »

Et les uns comme les autres devront continuer à bénéficier de la considération de la Nation. Le jour où elle viendrait à faire défaut nous n'aurions plus d'armée motivée, bref plus d'armée tout court. La France ne pèserait plus grand-chose, ce que ne manqueraient pas de nous reprocher les générations futures.

Dans sa présentation de *La France et son armée*, Hervé Gaymard ne dit pas autre chose : « Mais tant qu'un Français fera le choix du métier des armes, qu'il portera les armes de la France pour tous ses compatriotes qui lui ont délégué cette mission, sans en avoir le plus souvent conscience, au risque de perdre sa vie et de revenir drapé de tricolore, vers lui doivent

monter notre reconnaissance et notre profond respect. Et les décideurs politiques, en charge du long terme, doivent prendre la claire conscience de leurs responsabilités. Car jamais l'histoire ne finit.